

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-19 : FIN_89509 : PREBOCAP_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « PREBO CAP » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +1,3k€ par rapport au CA 2024	20 686,38 €	70-Locations de bureaux :	3 930,00 €
65-Autres charges de gestion courante : +22k€ (Créances éteintes OPE)	23 829,39 €	752-Revenus des immeubles : -6,7k€ par rapport au CA 2024	21 923,83 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) :	4 243,10 €	75822-Prise en charge du déficit par le budget principal : +8,3k€	43 518,97 €
68-Provision pour risques :		78-Reprise sur provisions	22 905,33 €
042- Dotation aux amortissements :	67 051,20 €	042- Reprise des subventions :	37 909,91 €
TOTAL DF	115 810,07 €	TOTAL RF	130 188,04 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 14 377,97€. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant nul, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 14 377,97 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital de l'emprunt :	35 733,32 €	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés :	6 440,74 €
16-Cautions :	1 000,00 €	16-Cautions :	500,00 €
21-Dépenses d'équipement :			
040- Reprise des subventions :	37 909,91 €	040-Dotation aux amortissements :	67 051,20 €
TOTAL DI	74 643,23 €	TOTAL RI	73 991,94 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est déficitaire de 651,29€. En incluant, le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (-6 440,74 €) et les restes à réaliser en dépenses (7 285,90 €), la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 14 377,93€**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	98 084,74	143 120,00	241 204,74
	Recettes réalisées (1)	B	73 991,94	130 188,04	204 179,98
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	91 644,00	143 120,00	234 764,00
	Dépenses réalisées (1)	E	74 643,23	115 810,07	190 453,30
	Restes à réaliser	F	7 285,90	0,00	7 285,90
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-651,29	14 377,97	13 726,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 440,74	0,00	-6 440,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-7 092,03	14 377,97	7 285,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 285,90	0,00	-7 285,90
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-14 377,93	14 377,97	0,04

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- D'affecter les 14 377,97 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 7 092,03 €.

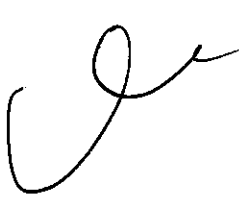
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « PREBO CAP »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER





Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026